

LA MAISON MILON

La commune a fait l'acquisition à la fin de l'année 2016 d'un important bâtiment situé au centre du village. Ce bâtiment est destiné à accueillir la bibliothèque municipale qui sera donc transférée du premier étage de la mairie dans un local de plain-pied. Les associations de Senan

pourront aussi y aménager des locaux pour entreposer du matériel et se réunir en groupe restreint. Deux logements sont aussi prévus dans la maison d'habitation. La réalisation de ces projets se fera évidemment de façon progressive et le concours des bénévoles pour les aménagements sera nécessaire.



MAIRIE DE SENAN

Adresse

1, rue d'Aillant-sur-Tholon - 89710 SENAN

Horaires d'ouverture

Lundi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi : de 16 h 00 à 19 h 00

Samedi : sur rendez-vous

Contacts

Téléphone : 03 86 63 46 90

Télécopie : 03 86 63 48 99

Courriel : mairie.senan@wanadoo.fr

Site : comunedesenan.jimdo.com

l'écho de Senan

Bulletin d'information de la commune de Senan - Avril 2017



LE MOT DU MAIRE

Après un hiver froid et sec, le printemps est bien là ; les arbres sont en fleur, la nature se réveille, les jardiniers vont revenir au potager.

Point sur l'avancement des projets :

Nous allons continuer notre programme de restauration de voirie.

Pour la maison Milon, les relevés du géomètre sont terminés, nous allons pouvoir terminer les plans pour envisager sa restauration.

Les travaux de rénovation de la mairie devraient commencer dans les prochains mois.

Nous finalisons le projet des vestiaires de foot afin de déposer la demande de subvention.

Le parking en concassé vers le cimetière va bientôt être réalisé.

Pour éviter et arrêter l'envoi des ballons chez les voisins, j'ai le regret de devoir installer un pare-ballon au-dessus du city-stade.

La réalisation des trottoirs rue de Joigny sera effectuée cette année.

La dernière tranche du réseau d'assainissement devrait être réalisée en fin d'année.

Jusqu'à alors, tous les travaux ont été réalisés et

autofinancés par le budget fonctionnement et investissement de la commune.

Comme vous pouvez le constater, nous avons beaucoup de projets pour l'amélioration du cadre de vie de nos habitants. Nous allons être obligés de recourir à l'emprunt.

Depuis 2008, la part communale du taux des taxes locales n'a pas été augmentée. Notre impôt à Senan est le plus faible de toutes les autres communes environnantes et si, dans le futur, la commune passe en commune nouvelle, l'alignement sera douloureux.

J'ai donc proposé au conseil municipal d'augmenter la part communale de 2,5 % (le taux communal de la taxe d'habitation passe donc de 18.08 % à 18.53%). Cela nous aidera à régler nos nouveaux emprunts et compensera un peu la perte de dotation de l'État que nous subissons depuis deux ans.

Je ne développerai pas plus les travaux divers que nous gérons au quotidien comme la sécurité, le traçage des bandes blanches au sol, l'école, l'amélioration de l'éclairage public, le fleurissement...

La dynamique continue !

Gérard Chat

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La charte de bonnes pratiques quant à l'utilisation des produits phytosanitaires

Nous avons reçu en mairie, envoyée par M le Préfet de l'Yonne, cette charte importante.

«...L'enjeu est de sensibiliser et d'alerter les professionnels du secteur agricole à repenser les façons culturales en privilégiant les méthodes qui présentent le risque le plus faible pour la santé humaine- la leur en premier lieu- et l'environnement, en second lieu.

L'objectif est de faire évoluer les pratiques pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (pesticides...), mais aussi d'alerter les maires sur les risques pour la santé publique et l'environnement afin d'identifier les mesures de protection nécessaires et les bonnes pratiques qui réduisent ces risques...» (extraits du courrier du Préfet)

Notons que cette charte départementale a été signée par l'Etat, l'Association des maires de l'Yonne, l'Association des maires ruraux de l'Yonne, la Chambre d'Agriculture, les coopératives et tous les représentants de la profession agricole et viticole.



ÉDITORIAL

Me trouvant à Paris, il y a quelques semaines, je fus courtoisement interpellé par deux jeunes gens qui me demandèrent si je voulais bien répondre à quelques questions (en ces temps électoraux, c'est assez fréquent sur les trottoirs de la capitale!). Avant d'accepter, je m'enquis de la nature du questionnaire et de l'objet de leur enquête. Ils m'indiquèrent qu'ils travaillaient pour une société d'études sociologiques (c'est toujours bien d'utiliser cette expression, ça fait scientifique donc sérieux!), qui tentait de définir la notion de bonheur pour nos concitoyens. Vaste programme ! Je me prêtai à leur investigation plus par curiosité que par le sentiment que j'allais contribuer à enrichir la notion complexe du bonheur.

Après quelques questions préalables (dont les réponses resteraient bien sûr confidentielles, comme si c'étaient des secrets d'Etat!) sur mon âge, mon activité passée... ils en vinrent à la question, manifestement cruciale pour eux, «d'où venez-vous?» Je leur répondis, comme si c'était d'une aveuglante évidence, «de Senan», ce qui

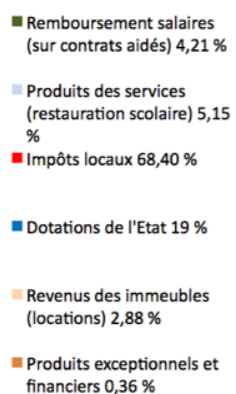
ne manqua pas de les plonger dans une profonde perplexité. Ils m'étaient sympathiques et je leur précisais, en quelques phrases, où était situé Senan, sa population et ses caractéristiques. Satisfaits par ces renseignements, ils reprirent leur questionnaire dont une des entrées leur parut convenir pour la suite de l'entretien : «quelle est, selon vous, l'idée du bonheur pour les habitants de Senan ?» J'avoue que j'en restais bouche bée et un peu désemparé. Autant d'ailleurs par la formulation de la question (comme s'il était possible de répondre de façon générale à une question qui me paraît éminemment personnelle!) que par la complexité d'une réponse sur cet immense sujet. De plus, il fallait répondre sur le champ, sans possibilité de réflexion véritable, ce que j'appelle la dictature de l'instant à laquelle nous sommes de plus en plus confrontés.

Je m'en tirais par une pirouette, disant que j'allais me renseigner. Alors, pour m'aider dans ma quête, «c'est quoi pour vous, le bonheur?» Toutes les propositions sont les bienvenues !

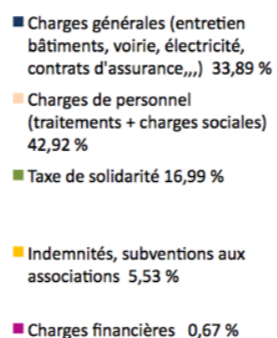
Contact : francois.bourguignon@icloud.com

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RÉALISATIONS 2016

RECETTES

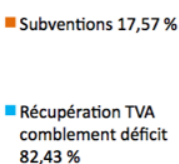


DÉPENSES

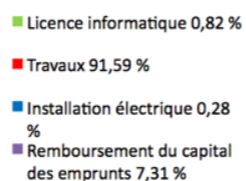


SECTION D'INVESTISSEMENT - RÉALISATIONS 2016

RECETTES

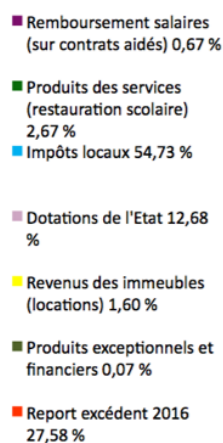


DÉPENSES

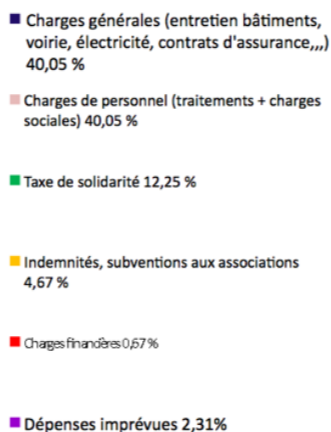


SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRÉVISIONS 2017

RECETTES

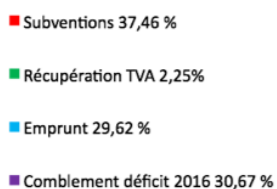


DÉPENSES

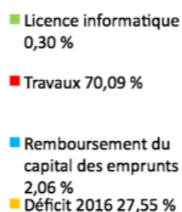


SECTION D'INVESTISSEMENT - PRÉVISIONS 2017

RECETTES



DÉPENSES



BUDGET COMMUNAL

Quelques commentaires sur les documents concernant le budget communal, adopté par le conseil municipal le 20 mars 2017.

Sur les réalisations de l'année 2016 : en matière de recettes de fonctionnement, il faut remarquer la part majeure prise par les impôts locaux. Cette part n'a cessé d'augmenter depuis plusieurs années, malgré notre souhait de limiter au maximum la part communale (voir à ce sujet le mot du maire).

- en matière de dépenses d'investissement, conformément à nos engagements, la part des travaux atteint presque 92%, ce qui traduit notre volonté de réaliser les projets annoncés. Sur les prévisions de l'année 2017

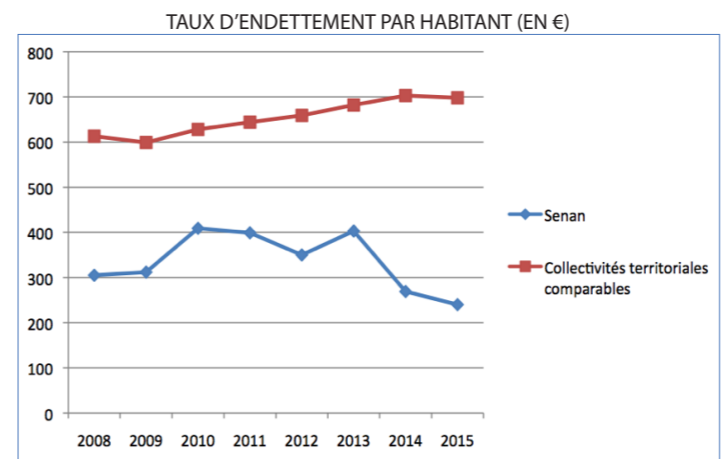
- en matière de recettes d'investissement, le recours à l'emprunt atteint près de 30 %, ce qui n'a rien d'alarmant ou d'inquiétant (voir ci-dessous)

- en matière de dépenses d'investissement, la part des travaux diminue sensiblement, mais je rappelle que ce sont des prévisions et que la prudence commande de ne pas surestimer ces dépenses.

Les emprunts : comme le signale M. le Maire nous recourons à l'emprunt en 2017.

Deux observations à cet égard sur le schéma des courbes d'endettement :

- le taux d'endettement par habitant de la commune est très bas (courbe bleue) par rapport aux communes comparables sur le territoire national (courbe rouge)



- les taux d'emprunts bancaires restent très intéressants et plusieurs de nos emprunts arrivent à terme dans les deux ans qui viennent.

INFOS PRATIQUES

Police **17** - Pompiers **18** - SAMU **15** - Violences conjugales **3919**
 Gendarmerie d'Aillant **03 86 63 40 17**
 Dépannages ERDF **09 72 67 50 89** - GDF **0 800 473 333**
 Infirmière : Laetitia Merckling - 6, rue de Paris - 89710 SENAN
09 83 03 03 70 - 06 61 05 87 21

INFORMATIONS COMMUNALES

- Passeports et cartes d'identité
 Depuis le 22 mars 2017, les dossiers de demandes de passeports et cartes d'identité doivent être déposés sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 au secrétariat de la mairie déléguée d'Aillant sur Tholon - Montholon (tél : 03 86 63 41 27).

Nous vous conseillons vivement, afin de gagner un temps considérable, de vous pré-inscrire par internet à l'adresse suivante: <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

- Circulation
 M. le Maire rappelle que des modifications ont été apportées à la circulation rue de Paris. Les voies débouchant sur cette rue sont désormais **PRIORITAIRES**.

- Elections
 Ouverture du bureau de vote à la mairie pour l'élection présidentielle : **les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 de 8 heures à 19 heures.**

Ouverture du bureau de vote à la mairie pour les élections législatives : **les dimanches 11 et 18 juin 2017 de 8 heures à 18 heures**

- M. le Maire invite les propriétaires ou les locataires qui ont l'intention de vendre ou de louer terrains ou maison à se manifester à la mairie afin de mieux répondre aux demandes de personnes qui envisagent d'acheter ou de louer.

- Célébration du 8 mai : la cérémonie aura lieu à 11h30 au Carré du souvenir du cimetière puis au monument aux morts. Un pot de l'amitié en mairie clôturera la commémoration.

- Informations du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 Les personnes qui désirent bénéficier du covoiturage pour leurs déplacements sont invitées à se faire connaître en mairie. Le CCAS se chargera de l'organisation.

Le CCAS rappelle qu'une conseillère en économie sociale et familiale peut être sollicitée pour évoquer des problèmes personnels ou familiaux, dans le respect de la plus stricte confidentialité. Prendre rendez-vous en mairie.

- Informations associatives
 - Hissez-haut, association des parents d'élèves de l'école de Senan, vous invite à noter et à retenir la date du 13 mai 2017 pour une après-midi et une soirée exceptionnelles. D'autres informations vous seront communiquées par voie d'affiche.
 - Le Comité des fêtes organise sa traditionnelle randonnée pédestre le dimanche 21 mai 2017.

- L'Éveil musical annonce son prochain concert annuel le vendredi 16 juin 2017 à 20h30 en l'église de Senan.

- La fête de l'école aura lieu le samedi 24 juin 2017.

CARNET

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Monsieur François BOUTEILLER, né le 17 juillet 1934, le 7 mars 2017
- Madame Jacqueline GUIMIOT, née le 29 décembre 1939, le 12 mars 2017

Nous présentons à leur famille et à leurs proches toutes nos condoléances.